

LES JEUNES ET LES DROGUES DE SYNTHÈSE



Brochure réalisée par la **Direction des dépendances et de l'itinérance du ministère de la Santé et des Services sociaux** en collaboration avec :

• **GRIP Montréal**

Pour obtenir un exemplaire de ce document, faites parvenir votre commande par courriel à l'adresse suivante : **diffusion@msss.gouv.qc.ca**.

Par la poste au :
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Direction des communications
1075, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2M1

Le présent document est disponible à la section documentation du site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux dont l'adresse est : **www.msss.gouv.qc.ca**.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2011
Bibliothèque nationale du Canada, 2011
ISBN 978-2-550-50185-5
ISBN 978-2-550-50186-2 (version PDF)

This document is also available in English under the title ***Young people and designer drugs.***

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

© Gouvernement du Québec

LES DROGUES DE SYNTHÈSE

Depuis plusieurs années, des substances sont apparues sur le marché et d'autres ont refait surface : il s'agit des drogues de synthèse, bien connues des milieux festifs tels que les *raves*. Elles se retrouvent et se consomment aussi dans d'autres contextes et milieux. Mais les connais-tu vraiment ?

Peut-être as-tu déjà entendu parler de speed, d'ecstasy, de kétamine, de GHB, etc. ? Les drogues de synthèse sont souvent qualifiées de « à la mode ». Elles peuvent te sembler banales et piquer ta curiosité ou celle de tes amis : certains disent que c'est cool, que leurs effets sont spectaculaires, « trippants ». Mais que sont les drogues de synthèse exactement ?

Ce document présente les substances les plus fréquemment rencontrées : les amphétamines, la méthamphétamine, l'ecstasy, le GHB et la kétamine ainsi que leurs effets et les risques d'en consommer.

Les drogues de
synthèse...
parlons-en
ouvertement!



UN PEU D'HISTOIRE

La plupart des drogues de synthèse existent depuis plusieurs dizaines d'années. Par exemple, l'origine de l'ecstasy, qui porte aussi le nom de MDMA, remonte à 1912. C'est bien avant ta naissance, ça !

Ce sont généralement des compagnies pharmaceutiques qui développent ces substances et qui choisissent de ne pas les commercialiser à cause d'effets secondaires jugés trop importants ou d'effets pharmacologiques décevants. D'autres, comme la kétamine, sont utilisées en médecine humaine ou vétérinaire.

Donc, s'il y a quelque chose de nouveau avec les drogues de synthèse, c'est surtout leur usage répandu et le fait que des gens en prennent pour s'amuser. Mais est-ce seulement amusant ?

LES DROGUES DE SYNTHÈSE, QUE SONT-ELLES ?

L'expression « **drogues de synthèse** » désigne des molécules chimiques synthétisées en laboratoire, par opposition aux substances qui proviennent de la nature.

À titre d'exemples :

La marijuana est une drogue qui provient d'une plante (*Cannabis sativa*) que l'on cultive sans aucune transformation.

La cocaïne et l'héroïne proviennent aussi d'une plante, mais dont on a extrait la substance qui agit sur le cerveau.

Les drogues de synthèse sont concoctées actuellement par des chimistes clandestins ou *cooks*. Outre les conséquences judiciaires, des risques énormes guettent ceux qui les produisent : explosion, incendie, etc., en plus de provoquer une pollution environnementale considérable.



COMPOSITION DES DROGUES DE SYNTHÈSE

Contrairement aux drogues de synthèse, la composition, la fabrication ainsi que la vente des drogues dites légales (alcool, tabac et médicaments) sont encadrées par la loi de façon stricte. À titre d'exemple, l'étiquette d'une bouteille d'alcool nous en révèle le contenu, la provenance et la teneur en alcool, c'est-à-dire le pourcentage.

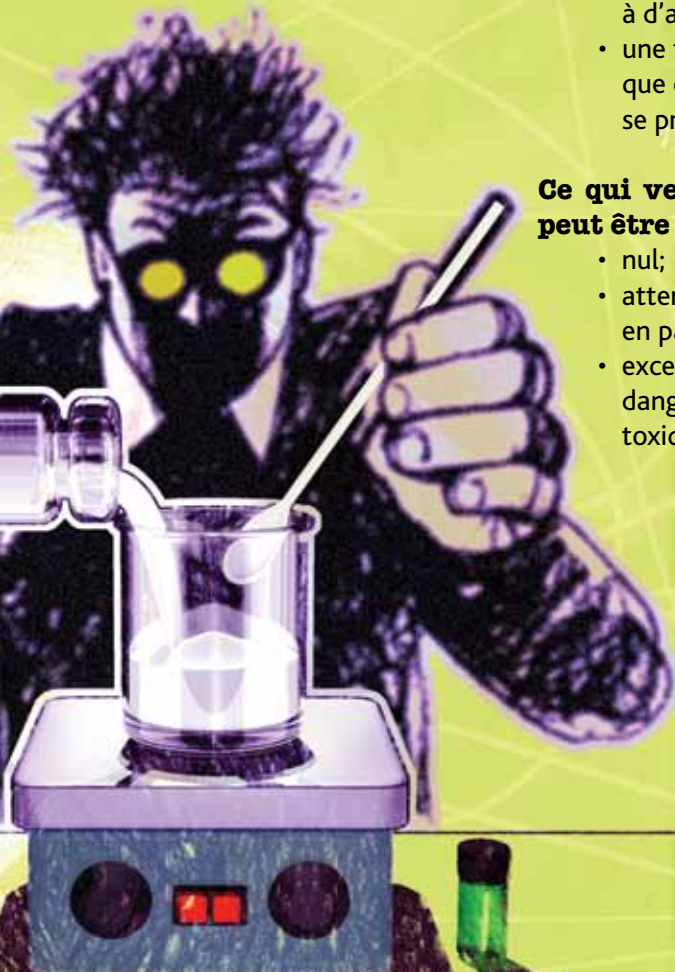
Les drogues de synthèse que l'on consomme dans un cadre récréatif sont illégales. Quelle que soit leur forme, leur couleur ou leur provenance, il est impossible de connaître leur contenu exact.

Une dose contient parfois :

- la substance recherchée à l'état pur;
- la substance mélangée à d'autres produits;
- une tout autre substance que celle que l'on souhaite se procurer.

Ce qui veut dire que l'effet peut être :

- nul;
- attendu en totalité ou en partie;
- excessivement fort, dangereux et même toxique pour toi.



LA LOI DE L'EFFET (E=PIC)

Chaque individu est différent. Notre corps, notre état mental, le produit consommé et le contexte influencent l'expérience de consommation. C'est ce qu'on appelle la Loi de l'effet (E=PIC).

Puisqu'il est impossible de connaître ce que contiennent réellement les drogues de synthèse, il t'est donc impossible de savoir quels seront leurs effets.

Quelques facteurs qui influencent les effets des drogues de synthèse :

Le produit (P) :

- la quantité;
- la pureté;
- la fréquence de consommation;
- la tolérance au produit (habitude du corps au produit);
- le mode d'administration (ingéré, fumé, injecté, etc.);
- la combinaison avec d'autres produits;
- etc.

L'individu (I) :

- la taille;
- le sexe;
- le poids;
- l'état de santé physique ou psychologique;
- l'état d'esprit;
- les expériences passées;
- le métabolisme ou les prédispositions;
- etc.

Le contexte (C) :

- le lieu;
- l'ambiance;
- l'entourage;
- le moment de la journée;
- etc.



LES AMPHÉTAMINES

speed, pilule, pills, pilou, peanut, etc.

On les retrouve sous forme de capsules, de poudre ou de comprimés en différentes couleurs et formes, souvent avec des logos gravés que l'on modifie constamment.

Les effets physiques et psychologiques généraux :

Les amphétamines produisent des effets euphorisants et stimulants, c'est-à-dire qu'elles procurent une sensation d'énergie, une impression de puissance physique et mentale et de bien-être. Elles réduisent l'appétit et l'impression de fatigue; elles augmentent la vigilance, entraînent l'euphorie et provoquent la logorrhée (diarrhée verbale), l'agitation et l'insomnie.

Les amphétamines peuvent également entraîner de la fièvre, des troubles cardiaques, des éruptions cutanées, du bruxisme (crispation des mâchoires pouvant causer des dommages aux dents) et des tics. **Dans certains cas, lorsque prises à répétition ou à doses élevées**, elles peuvent provoquer des convulsions et même causer le décès.

L'anxiété, les hallucinations, l'irritabilité, la panique et la modification de l'humeur sont des effets pouvant se manifester lorsque l'on consomme des amphétamines. Cette consommation peut parfois engendrer des troubles paranoïdes ou des états psychotiques (confusion, désorientation, délire et hallucinations).

Lorsque l'effet se dissipe, une grande fatigue, un état dépressif et de l'angoisse peuvent s'installer et perdurer chez certaines personnes.



LA MÉTHAMPHÉTAMINE

speed, meth, crystal meth, ice, tina

La méthamphétamine se présente généralement sous forme de comprimés (speed), de capsules, de poudre ou bien de cristaux (crystal meth). Elle est la substance de coupe la plus fréquemment retrouvée dans les comprimés vendus comme étant du speed ou de l'ecstasy!

Les effets physiques et psychologiques généraux :

À petites doses, elle produit des effets euphorisants et stimulants similaires à ceux des amphétamines, mais elle est plus puissante et son potentiel de dépendance et de toxicité est aussi plus élevé.

La méthamphétamine peut également provoquer des tremblements, de la confusion mentale, une augmentation de la température corporelle (hyperthermie), des douleurs thoraciques, de l'hypertension, des troubles cardiovasculaires et des convulsions ainsi que des dommages à la bouche et aux dents dus au bruxisme (grincement de dents).

Les effets psychologiques sont similaires à ceux causés par les amphétamines, c'est-à-dire de l'anxiété, des hallucinations, de l'irritabilité, de la panique, des troubles paranoïdes ou des

états psychotiques (confusion, désorientation, délire et hallucinations).

À noter que la méthamphétamine, en raison de son intensité, peut provoquer un état d'épuisement général, de l'agressivité et un état dépressif pouvant aller jusqu'aux idées suicidaires.



Crystal meth

Le crystal meth, c'est de la méthamphétamine pure (ou presque). Elle se présente sous forme de cristaux, d'où son nom, crystal meth.

Attention! On sait que les utilisateurs réguliers d'amphétamine et de méthamphétamine peuvent développer une dépendance semblable à celle ressentie par les cocaïnomanes.



L'ECSTASY OU LA MDMA

E, X, XTC, pilule, extase, etc.

La 3,4-méthylène-dioxy-méthamphétamine (MDMA) a connu son apogée avec les raves et le courant musical techno. Cette substance est dérivée des amphétamines. Toutefois, la molécule originale (amphétamine) a subi tellement de modifications qu'elle a partiellement perdu son caractère stimulant au profit de propriétés hallucinogènes. On la retrouve habituellement en comprimés ou en capsules.

Les effets physiques et psychologiques généraux :

La MDMA produit des effets stimulants comme les amphétamines, mais de moindre intensité, ainsi qu'une modification générale de la perception et plus particulièrement, de la perception

tactile.

Elle peut provoquer une hyperthermie (fièvre) sévère, la déshydratation, la rétention urinaire (impossibilité de vider la vessie) et être extrêmement toxique pour le foie.

La MDMA est connue pour ses propriétés empathogènes, c'est-à-dire qu'elle donne l'impression de pouvoir se mettre à la place des autres.

Toutefois, elle peut aussi entraîner des troubles du sommeil et de la mémoire. Lorsque son effet euphorisant est dissipé, un état dépressif lui succède souvent. Celui-ci peut perdurer chez certaines personnes.



LE GHB

G, GH, jus, etc.

Le gamma-hydroxybutyrate ou GHB se présente sous forme de poudre, de capsules ou de liquide incolore et inodore. Il a parfois un goût légèrement salé et savonneux qui disparaît lorsqu'il est mélangé à une boisson. Il est à noter que le GBL (gamma-butyrolactone), substance aux effets apparentés, mais plus toxique, est aussi présenté comme étant du GHB.

Les effets physiques et psychologiques généraux :

Le GHB est un déprimeur du système nerveux central, c'est-à-dire qu'il ralentit les différents systèmes du corps humain : respiratoire, cardiaque, locomoteur, etc. Il permet de relaxer, si bien que certaines personnes disent qu'à faible dose, c'est comme une consommation d'alcool.

Par contre, le GHB peut aussi provoquer de la somnolence, de la difficulté à coordonner ses mouvements, des difficultés d'élocution, des vomissements, des maux de tête, une anesthésie générale (inconscience), des convulsions, des hallucinations, une baisse

du rythme cardiaque, une baisse de la tension artérielle et de la difficulté à respirer.

Le GHB provoque une désinhibition (élimine la gêne) une diminution de l'anxiété et de l'euphorie. Il peut aussi engendrer une amnésie temporaire (perte de mémoire). L'arrêt brusque de sa consommation régulière peut entraîner de l'anxiété, de l'insomnie, des tremblements et des crampes musculaires.



LA KÉTAMINE

K, Ket, Special K, Vitamine K, etc.

On la retrouve sous forme de poudre, de liquide, et plus rarement, en comprimés ou en capsules souvent présentés comme étant du speed ou de l'ecstasy.

Les effets physiques et psychologiques généraux :

Véritable anesthésiant utilisé en médecine humaine ou vétérinaire, la kétamine est un perturbateur du système nerveux central; elle altère les perceptions et peut provoquer des hallucinations.

La kétamine provoque une impression de flottement, de la désorientation, des nausées et des étourdissements. Elle peut aussi engendrer une anesthésie (perte de sensibilité), une analgésie (insensibilité à la douleur) et une paralysie sévère avec préservation de l'état de conscience appelée K-Hole. ATTENTION ! Cet état comporte d'importants risques de blessures.

La kétamine peut provoquer une dissociation du corps et de l'esprit, des hallucinations (surtout visuelles), une amnésie temporaire (perte de mémoire), des conduites agressives et des troubles paranoïdes. Elle peut aussi entraîner de l'anxiété, un sentiment de panique et un état psychotique (confusion, désorientation, délire et hallucinations).

La consommation de kétamine peut entraîner des dommages aux cavités nasales (lorsque sniffée) et, à long terme, une consommation chronique risque d'entraîner de graves séquelles à l'appareil urinaire.



DES COCKTAILS PARFOIS EXPLOSIFS !

Mélanger des drogues de synthèse entre elles ou avec d'autres substances telles que de l'alcool ou des médicaments comme des antibiotiques, des antidépresseurs, des médicaments pour le rhume, du Ritalin, etc., ça peut être dangereux.

Si le résultat d'un mélange constitue :

- Une combinaison des effets des deux substances : ce cocktail pourrait procurer un effet trop puissant pour que ton corps le supporte.
- Une multiplication des effets de chacune des substances consommées : l'effet total est alors supérieur à la somme des effets de chaque substance, la conséquence peut être extrême et est impossible à prédire.

À titre d'exemple :

Le mélange de GHB et d'alcool peut occasionner des difficultés respiratoires, une amnésie, un pseudo-coma et, ultimement, le décès.



AVOIR UN PROBLÈME DE CONSOMMATION

Voici quelques signes qui permettent de croire que quelqu'un a un problème d'abus ou de dépendance :

- passer beaucoup de temps à penser à la consommation, à consommer, à se procurer de la drogue ou à chercher de l'argent pour s'en procurer et à se remettre des effets de la consommation;
- se désintéresser de ses activités préférées, de ses loisirs et de ses amis non-consommateurs;
- souhaiter diminuer ou contrôler sa consommation et ne pas y arriver;
- consommer de plus en plus et le faire plus souvent;
- consommer pour se sentir bien;
- se sentir coupable de sa consommation ;
- faire l'objet de remarques par l'entourage au sujet de la consommation ;
- avoir des problèmes dans les relations amicales, familiales et amoureuses.

Par ailleurs, sans nécessairement développer un problème d'abus ou de dépendance, des jeunes vivent des conséquences négatives à la suite de l'usage, même ponctuel, de certains produits. En voici quelques-unes :

- une infection transmise sexuellement ou par le sang (due à une relation sexuelle non protégée ou au partage de matériel tel que des pailles pour sniffer);
- une grossesse non désirée à la suite d'une relation sexuelle non protégée;
- des blessures à la suite d'une bagarre ou d'un accident;
- des problèmes de santé physique (troubles digestifs, surdose, irritation nasale, troubles dentaires dus au bruxisme (grincement de dents) etc.);
- des problèmes psychologiques (détresse, anxiété, dépression, idées suicidaires, etc.);
- des problèmes scolaires (absentéisme, faible motivation, suspension, baisse des résultats, etc.);
- des problèmes relationnels avec les amis et la famille.

CERTAINS POURRONT Y TROUVER DES AVANTAGES, MAIS IL Y A AUSSI DES INCONVÉNIENTS

Les consommateurs recherchent parfois des effets particuliers lorsqu'ils consomment des substances. Toutefois, il y a toujours deux côtés à une médaille. Voici le revers qu'on a tendance à oublier...

La santé

Comme on l'a vu en abordant la Loi de l'effet (voir p. 6), chaque personne réagira différemment, physiquement et psychologiquement à une consommation.

Mais...

Une personne qui souffre, et ce, même sans le savoir, d'une maladie cardiaque ou respiratoire, d'épilepsie ou de troubles de santé mentale comme la dépression est nécessairement plus vulnérable. Ce qui veut dire que consommer est encore plus risqué.

Les sensations physiques

Certaines substances font en sorte que l'on ressent moins la fatigue, la faim, la douleur, etc.

Mais...

Le corps a tout de même besoin de repos et le pousser à son extrême limite peut avoir des conséquences. Le corps va immanquablement se défendre et réagir.



LA PENSÉE MAGIQUE

On peut vouloir oublier des problèmes et des soucis, et il est compréhensible de rechercher le bien-être et d'avoir la tête dans les nuages.

Mais...

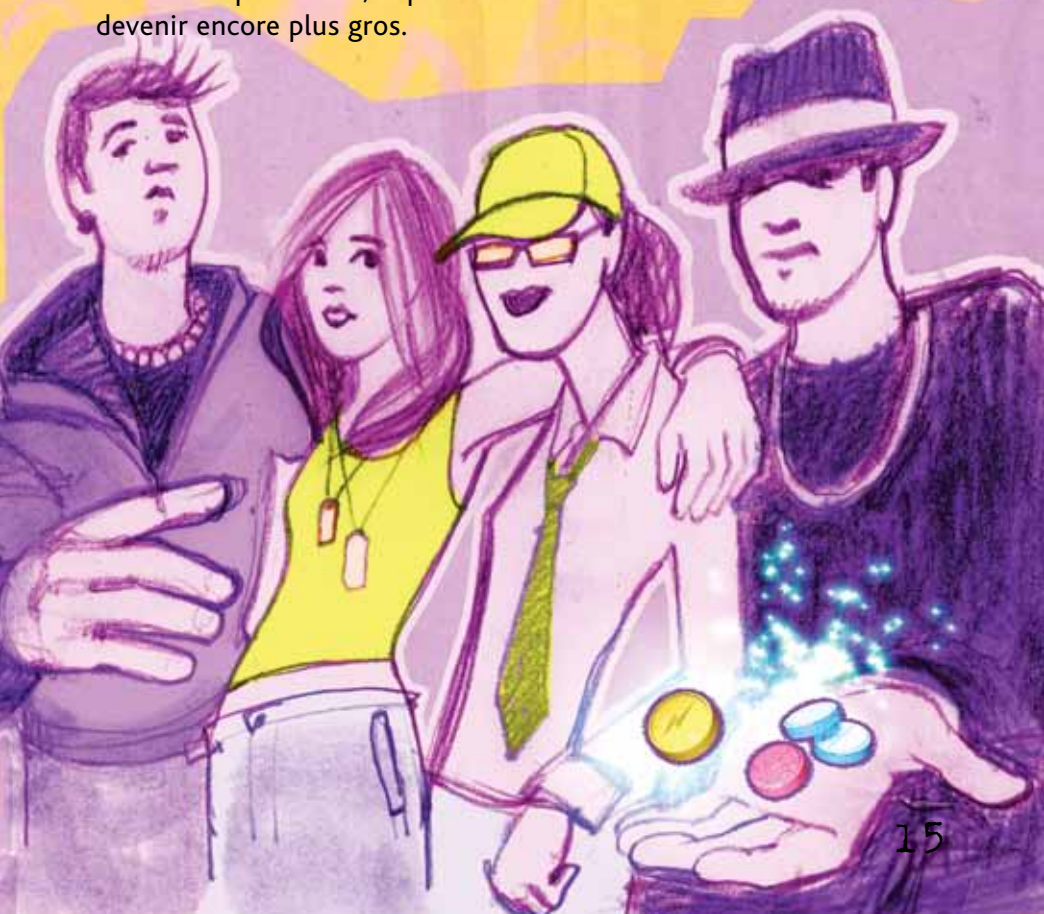
Lorsqu'on revient sur Terre, on réalise que notre vie est toujours la même, et que la fuite n'est pas une solution gagnante à long terme. De plus, à force d'éviter les problèmes, ils peuvent devenir encore plus gros.

Les amis

Consommer des drogues de synthèse peut faciliter de nouvelles rencontres ou nous permettre de nous intégrer à une gang.

Mais...

Lorsque les amis sont seulement là pour consommer ou parce que l'on consomme, on peut douter de la réelle valeur de ces amitiés.



LES DROGUES DE SYNTHÈSE ET LA LOI

Les drogues de synthèse, tout comme les autres drogues illégales, sont régies par une loi canadienne qui se nomme : Loi réglementant certaines drogues et autres substances. En vertu de celle-ci, la possession, le trafic ou la possession en vue d'en faire le trafic, la production, l'importation et l'exportation des drogues de synthèse sont des actes illégaux.

Les sanctions et les peines sont variables selon la substance et le délit. De plus, il faut retenir que le simple fait d'avoir une petite quantité d'une drogue de synthèse est passible de sanctions sévères et peut entraîner un casier judiciaire.

En ce qui concerne les adolescents (moins de 18 ans), les procédures judiciaires sont encadrées par la Loi sur le système de justice pénale pour adolescent (LSJPA). Dans le cadre de cette loi, l'adolescent reconnu coupable d'un délit aura un casier judiciaire qui, même après sa fermeture, peut demeurer dans les registres de différentes instances chargées d'exécuter la loi.

Le fait d'avoir un casier judiciaire peut avoir des répercussions à long terme comme l'impossibilité de voyager dans certains pays, notamment aux États-Unis.



LES DROGUES DE SYNTHÈSE ET LA CONDUITE AUTOMOBILE

La conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies constitue une infraction au Code criminel. Comme l'alcool et le cannabis, les drogues de synthèse peuvent perturber les capacités nécessaires à la conduite d'un véhicule. La consommation de drogues de synthèse peut, entre autres, diminuer la coordination motrice et l'attention du conducteur ainsi qu'augmenter le temps de réaction.



FOIRE AUX QUESTIONS

Les drogues, ça « brûle » les cellules ?

Les drogues de synthèse ne « brûlent » pas littéralement les cellules, mais peuvent endommager certaines parties du cerveau et, parfois, de façon permanente. De plus, comme il n'est pas possible de connaître de quoi elles sont composées, il est impossible de se prononcer sur leur toxicité réelle. Dans l'incertitude, la prudence est de mise !

Pourquoi appelle-t-on le GHB la drogue du viol ?

Il n'existe pas une drogue du viol, mais bien des drogues susceptibles de rendre une personne vulnérable, comme le GHB ou l'alcool. Parce qu'elles modifient les sens, l'état physiologique ou psychologique et peuvent faire perdre la mémoire, elles sont souvent consommées par l'agresseur ou la victime lors de viols et d'autres crimes.

Pourquoi la même quantité de speed a moins d'effet qu'avant sur moi ?

Il y a plusieurs explications possibles dont :

- La nature de la drogue : s'agit-il vraiment de speed ?
- La quantité : un comprimé peut contenir une dose plus ou moins forte qu'un autre.
- La tolérance : ton corps s'est « habitué » au speed, et ce, même si les effets toxiques sont toujours les mêmes.

Les drogues de synthèse, ce n'est pas très « écolo » ?

À titre d'exemple, lorsque l'on produit la méthamphétamine ou du crystal meth, pour chacun des kilos produits, cinq à six kilos de déchets toxiques sont rejetés dans l'environnement par les toilettes ou l'évier. Tu comprends alors que les endroits qui servent de laboratoires clandestins doivent être décontaminés après utilisation... Pas très écologique !

QU'EST-CE QUI ACCROÎT LES RISQUES?

Consommer des drogues de synthèse, c'est toujours risqué, mais si en plus :

- tu en consommes régulièrement;
- tu en consommes de grandes quantités;
- tu mélanges les substances;
- tu consommes rapidement;
- tu es dans un endroit où il fait chaud;
- tu es habillé chaudement... et tu portes une tuque dans un endroit où il fait chaud;
- tu ne te sens pas bien...

Alors, tu augmentes les risque !

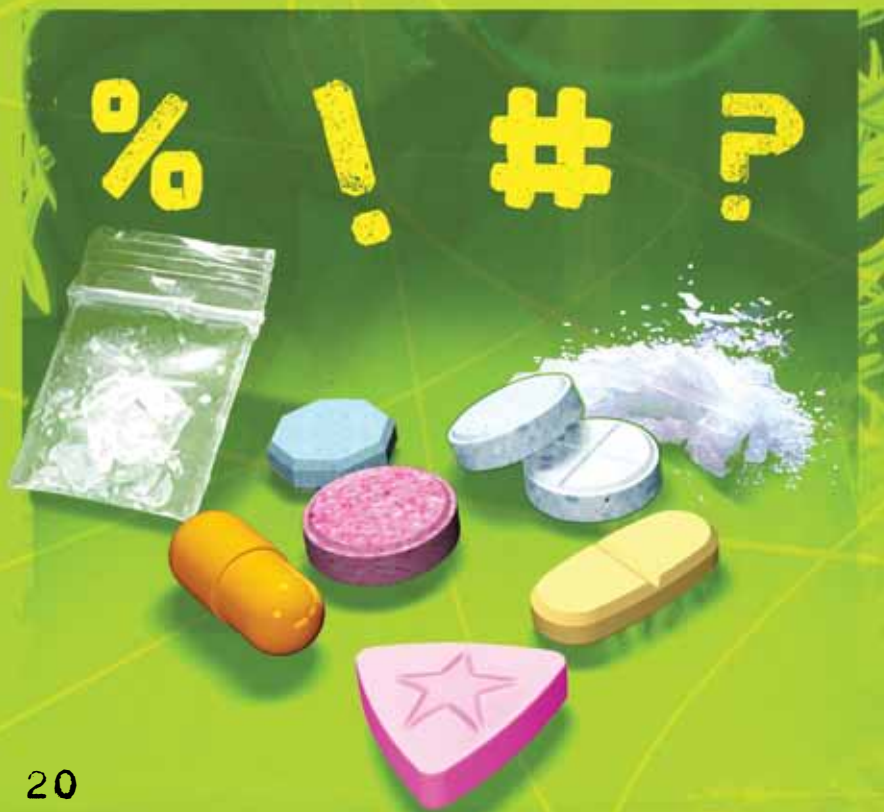
L'abstinence
demeure le
choix le moins
risqué !

PARLONS-EN OUVERTEMENT

Si tu crois avoir un problème de consommation ou, encore, si tu désires aider un ami, n'hésite pas à te confier à un adulte en qui tu as confiance : un membre de ta famille, un intervenant de ton milieu scolaire ou de ta maison de jeunes, un professeur, un éducateur, un infirmier, un travailleur social, un entraîneur, etc.

De plus, au centre de santé et de services sociaux (CSSS) le plus près de chez toi, tu peux demander à rencontrer un intervenant qui te dirigera vers la ressource appropriée.

Au Québec, il existe plusieurs types de services spécialisés en toxicomanie pour les jeunes. Ils sont là pour t'aider.



Besoin d'aide ou de
renseignements ?
Tu peux te référer à :

TEL-JEUNES

Montréal et environs : 514 288-2266

Ailleurs : 1 800 263-2266

Service sans frais et confidentiel

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

www.teljeunes.com

DROGUE : AIDE ET RÉFÉRENCE

Montréal et environs : 514 527-2626

Ailleurs : 1 800 265-2626

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

www.drogue-aidereference.qc.ca

GRIP MONTRÉAL

Téléphone : 514-726-4106

coordination@gripmontreal.org

www.gripmontreal.org

Autres sites à consulter :

www.dependances.gouv.qc.ca

www.tasjuste1vie.com



BIBLIOGRAPHIE

AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC (2006). *Les amphétamines*, Gouvernement du Québec.

CENTRE CANADIEN DE LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME ET LES TOXICOMANIES (2005). *La méthamphétamine-fiche de renseignements*, Toronto.

DUBÉ, G., PICA, L., MARTIN, I. et ÉMOND, A. (2005). *Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire*, Québec : Institut de la statistique du Québec.

FALLU, J.-S. et REHM, J. (2005). *Recension des écrits sur les drogues de synthèse, en Europe, avec un regard rapproché sur la Suisse et les pays voisins : pharmacologie, prévalence, profils et prévention*, Institut de recherche sur la santé publique et les addictions, Zürich, Suisse, p. 25-37.

GOUZOULIS-MAYFRANK, E. et DAUMANN, J. (2006). *Neurotoxicity of methylenedioxyamphetamines (MDMA; ecstasy) in humans: how strong is the evidence for persistent brain damage?* *Addiction*, 101, p. 348-361.

LEBRUN, M.-C., FRADETTE, J. et FALLU, J.-S. (2002). *Consommation de drogues de synthèse : effets, risques et pistes d'intervention*, L'Intervenant.

LÉONARD, L. et BEN AMAR, M. (2002). *Les psychotropes pharmacologie et toxicomanie*. Presses de l'Université de Montréal.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA (2007, 16 février). *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. [en ligne : <http://lois.justice.gc.ca/fr/ShowFullDoc/cs/C-38.8//fr>]

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA (2007, 16 février). *La LSJPA expliquée : dossiers*. [en ligne : <http://www.justice.gc.ca/fr/ps/yj/repository/workbooks/police/records/periods.html>]

PERREAULT, N., BÉGIN, H., MICHAUD, J., et DENONCOURT, I. (2006). *Drogues du viol et agression sexuelle : perception des jeunes du milieu collégial*, *Drogues, santé et société*, vol. 4 n° 2, p. 177-209.

RICHARD, D., SENON, J.-L. et VALLEUR, M. (2004). *Dictionnaire des drogues et des dépendances*, Paris, Larousse.

SANTÉ CANADA et GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (2004). *Rapport d'analyse des drogues de synthèse saisies au Québec*.

msss.gouv.qc.ca

*Santé
et Services sociaux*

Québec



11-001-18FA